|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONSUNIES** | **EP** |
|  | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement** | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/88/728 octobre 2021FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-huitième réunion

Montréal, 15 – 19 novembre 2021[[1]](#footnote-1)

**BUDGETS DU SECRÉTARIAT DU FONDS**

**RÉVISÉ POUR 2022, APPROUVÉ POUR 2023 ET PROPOSÉ POUR L’ANNÉE 2024**

# Le présent document se compose des sections ci-après :

* Révision du budget 2022 approuvé Budget réel 2020
* Budgets révisés pour 2022 et approuvé pour 2023
* Budget proposé pour 2024
* Recommandations

# Les budgets du Secrétariat du Fonds, approuvé pour 2023, révisé pour 2022 et proposé pour 2024 figurent à l’Annexe I du présent document.

**Budget réel 2020**

# Le Trésorier a soumis les comptes définitifs pour 2020[[2]](#footnote-2) à l’examen de la 88e réunion. Le tableau 1.3 du document (dépenses réelles du budget du Secrétariat en 2020) fait état d’un solde non dépensé de 2 430 831 $US (soit 2 427 831 $US issus du budget du Secrétariat et 3 000 $US[[3]](#footnote-3) issus du budget du programme de travail de suivi et d'évaluation) qui sera restituée au Fonds multilatéral à sa 88e réunion.

**Révision du budget 2022 approuvé**

# À la 87e réunion, le Comité exécutif a examiné le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/5,[[4]](#footnote-4) qui comprenait une analyse des dépenses de personnel dans le cadre du suivi de la décision 84/6(c).[[5]](#footnote-5) Par la suite, le Comité exécutif a approuvé entre autres le budget 2022, qui comprenait une baisse de 20 % des dépenses de personnel, et la restitution de 1 033 864 $US au Fonds multilatéral lors de la 87e réunion et il a approuvé le budget 2023 pour les dépenses de personnel sur la base d'une augmentation de 3 % par rapport au budget révisé 2022 (décision 87/3(b)). Il a été noté que les coûts opérationnels du Secrétariat sont restés inchangés pour 2022 et 2023, si l'on prend comme base de calcul deux réunions par an à Montréal, et étant entendu que tout solde non dépensé est reversé au Fonds.

# Lors de la 87e réunion, le Comité exécutif a également examiné les dates et lieux de ses réunions en 2022,[[6]](#footnote-6) et a décidé entre autres de tenir une réunion supplémentaire, à savoir la 89e réunion, à Montréal (Canada) en mars 2022 si la 88e réunion prévue du 15 au 19 novembre 2021 n'aurait pas eu lieu en présentiel (décision 87/60 (a)). Conformément à la décision 87/60(a), le Secrétariat a révisé le budget pour 2022 et y a inclus une réunion supplémentaire du Comité exécutif pour un montant supplémentaire de 448 600 $US pour 2022[[7]](#footnote-7), ce qui résulterait en un total de 7,364,366 $US.

# **Budget proposé pour 2024**

# Le budget proposé pour 2024 est fondé sur le budget de 2023. Il tient compte de deux réunions du Comité exécutif et continue d’appliquer un taux d’inflation de 3 % pour les coûts du personnel uniquement.

**Recommandations**

# Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

## Prendre note :

1. Du document concernant les budgets du Secrétariat du Fonds approuvé pour 2023, révisé pour 2022 et proposé pour 2024 figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/7 ;
2. Du fait qu’un montant de 2 430 831 $US (2 427 831 $US au titre du budget du Secrétariat approuvé pour 2020 et 3 000 $US au titre du budget du programme de travail de suivi et évaluation approuvé pour 2020) avait été restitué au Fonds multilatéral à la 88e réunion ;

## Approuver l budget révisé pour 2022, au montant total de 7 364 366 $US, pour inclure le coût de 448.600 $US pour une réunion supplémentaire du Comité exécutif ; et

## Approuver le budget 2024 proposé à hauteur de 7 167 615 $US sur la base du budget 2023 approuvé qui comprenait deux réunions du Comité exécutif à Montréal et une augmentation de 3 % des coûts de personnel.

1. Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions auront lieu en novembre et décembre 2021 en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le document paru sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/5 reflète les dépenses réelles en 2020. [↑](#footnote-ref-2)
3. De plus, un solde non dépensé de 15 000 $US devant couvrir l'étude documentaire pour l'évaluation des projets de démonstration de HCFC approuvés par la décision 84/11(a) sera reporté à l'année 2022 dans le cadre du programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2022 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/11). [↑](#footnote-ref-3)
4. Budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2020 et 2021 et proposé pour 2023. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le Secrétariat a été prié de surveiller ses dépenses de personnel et d'évaluer le taux d'augmentation approprié pour les années à venir, en tenant compte des dépenses du Secrétariat telles qu’elles ont été présentées dans les comptes définitifs de 2019. [↑](#footnote-ref-5)
6. UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/Inf.2 [↑](#footnote-ref-6)
7. Pour couvrir les frais d’un voyage parrainé à l’usage des délégués (BL 3302 : 75 000 $ US) ; de la location de salles de réunion et de services d'interprétation et de rédacteurs de rapports (BL 1336 : 355 800 $US) ; d’une assistance temporaire (BL 1335 : 9 400 $US) ; et de représentation (BL 5401 : 8 400 $ US). [↑](#footnote-ref-7)